

MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU PERSONNEL ET
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL ENSEIGNANT
ADMINISTRATIF ET DE SECRETARIAT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

DECRET N° 79/693 du 15/12/79

portant intégration et nomination de
Monsieur MATONDO Hubert, dans le statut
de l'Université Marien NGOUABI, en qualité
de Maître-Assistant Stagiaire.

Visé le 10/01/79
Sous le n° 008/DAF-AC
AC/DAF

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

RECT.UMNG.

D.F.P.

- VU la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
VU le Décret 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de BRAZZAVILLE ;
VU le Décret 034/77 du 28 Juillet 1977 portant changement du nom de l'Université de BRAZZAVILLE en Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret 76/439 du 16 Novembre 1976 portant organisation de l'Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université Marien NGOUABI ;
VU la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
VU le Décret 59/23/FP du 30 Janvier 1959 fixant les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la République Populaire du Congo ;
VU le Décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
VU le Décret 67/50 du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de la carrière administrative et reclassements ;
VU le Décret 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
VU le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
VU le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
VU le Décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
VU le dossier constitué par l'intéressé ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions de l'article 16 du Décret 75/489 du 14 Novembre 1975, portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI, Monsieur MATONDO Hubert, de nationalité congolaise, né le 24 Septembre 1948 à KINDAMBA, titulaire du Doctorat 3e Cycle en Chimie, délivré par l'Université Paul SABATIER Toulouse (France) le 18 Juillet 1978, est recruté à l'Université Marien NGOUABI, intégré dans le statut du personnel et nommé Maître-Assistant Stagiaire, Indice 1110.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prend effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 15 DECEMBRE 1979

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux

Ministre de l'Education Nationale

V. TAMBA-TAMBA.-

A. NDINGA-OBA.-

Ministre des Finances

H. LOPES.-

AMPLIATIONS/

PM.CAB	1
SGCM/BC	2
MEN	2
DAAF	2
JORPC	1
DFP	2
Rectorat	1
Vice-Rectorat	1
Secrégal	1
DRAAD	4
AC/DAF	3
Comptabilité	3
Intéressé	1
IDR	2
Chrono	5

